



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 73750

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des secrétariats des instituts de formation en soins infirmiers. Depuis des années, les secrétaires des instituts de formation en soins infirmiers assurent des missions nouvelles qui ont modifié leurs fonctions et accru leurs responsabilités. Elles sont devenues des collaboratrices, des assistantes de direction ayant à gérer l'encadrement du personnel administratif, la rédaction des procès verbaux des conseils techniques, l'organisation des examens et concours... Aussi il lui demande de bien vouloir examiner la demande de la profession de reconnaître l'évolution de leur fonction et d'aligner le déroulement de leur carrière sur celles des autres catégories du personnel hospitalier avec notamment la création d'un grade d'assistante de direction (catégorie B), la nomination des agents en adjoints administratifs, l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73750

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1204